

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndica

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris **Tél** : 01 42 60 11 49 **- Fax** : 01 40 20 91 62

site: www.snpespij-fsu.org Mél: Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris le 29 juin 2012

RESULTATS CAP DES DIRECTEURS (SOUS-RESERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé : Marie – Thérèse CORNEE tél 05 61 89 48 10 Philippe NONNENMACHER tèl : 01 48 73 20 34

Déclaration liminaire

Le changement c'est maintenant, mais maintenant c'est quand ? Si l'on ne peut que se féliciter de la rapidité avec laquelle Mme la ministre a rencontré les organisations professionnelles et du sentiment de vouloir redonner sens aux missions éducatives de la PJJ nous attendons la concrétisation des engagements suivant :

- suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs
- suppression des peines plancher

Alors que la ministre affirme dans la presse que « les effectifs d'éducateurs de la PJJ sont une priorité absolue », devrons nous nous contenter de la centaine de postes, tous corps confondus, que vous nous annonciez sous le précédent gouvernement ?

Devrons nous également attendre que la situation dans certains CEF, St Brice, Savigny, Combs la Ville, conduise à des passages à l'acte suffisamment graves pour que vous vous posiez la question de la pertinence et de l'utilité de tels lieux où la privation de liberté ne peut que faire naître de l'incompréhension et de la violence.

Et que penser du gaspillage de moyens que constituent les EPPOO lorsque l'on connaît les difficultés pour les éducateurs de milieu ouvert à trouver une place pérenne en hébergement ?

Nous aurons à valider les parcours initiaux de formation des directeurs mais comment ne pas faire le constat de l'actuelle désorganisation du dispositif de formation qui ne lui permet pas de répondre à ses propres ambitions (information au dernier moment aux personnels retenus pour participer à des modules, annulations de stages au dernier moment, le tout au risque de déstabiliser le fonctionnement des services).

Pour terminer, alors que le salaire minimum vient d'être très modestement revu à la hausse, quel espoir pouvons nous entretenir de voir le point d'indice dégelé et une réforme ambitieuse de l'intégralité la filière de direction se mettre en œuvre ?

				POSTES	CLASSIQUES					
Nouvelle Affectation						Ancienne Affectation				
INTER REGION	Dpt	Structure	Unité	Fonction	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations	
GRAND NORD	27	EPE EVREUX			Pas de candidat					
GRAND NORD	59	STEMO LILLE METROPOLE OUEST			FIMEYER CROS Aurélie	29,75	59	DIPJJ Grand Nord CT	Poste spécifique	
GRAND NORD	59	STEMO LILLE METROPOLE / TOURCOING / ROUBAIX			BADAOUI MAHMOUDI Majda	5,75	59	EPE Artois		
GRAND NORD	59	EPE MAUBEUGE			Candidat mieux servi					
GRAND NORD	59	EPE ARTOIS			JOLLY Benoist	Liste d'aptitude				
CENTRE EST	1	STEMO BOURG EN BRESSE			FILLON Blandine	29	71	STEMOI Chalon sur Saône	PV	
GRAND EST	54	EPE LAXOU			PV					
IdF/OM	94	STEMO Centre Val-de-Marne Siège à Créteil			BRAND Sophie	4,75	77	EPEi Meaux		
IdF/OM	77	EPEI MEAUX			OUEZNADJI Djamel	14	55	EPE Bar-le-Duc	PV	
CENTRE EST	74	STEMOi Haute Savoie Siège à Annecy			PV					
				POSTES	SPECIFIQUES				•	
	Nouvelle Affectation						Ancienne Affectation			
INTER REGION	Dpt	Structure	Unité	Fonction	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations	
IdF/OM	95	CEF Saint Brice sous Forêt			Poste vacant					
SUD EST	13	CEF Marseille			Poste vacant					
SUD	31	PTF Toulouse			MAZZARELLA MEDHA Jacqueline	Liste d'aptitude				

Commentaires: En l'absence de M. DAUMAS retenu, c'est M. ROUSSET, SDRH, qui a présidé cette CAP. En réponse à notre impatience à voir supprimer tribunaux correctionnels pour mineurs et peines plancher, M. Rousset nous a rappelé que seule une nouvelle loi pouvait défaire ce qu'un autre loi avait fait, nous attendrons donc la rentrée législative. Si les 120 postes annoncés pour réduire les délais d'attente de prise en charge des MJIE (cinq jours selon la loi) sont inscrits en loi de programmation, la PJJ a formulé d'autres demandes notamment dans le domaine de la santé mentale. Près de 1000 postes sont envisagés pour la justice en 2013. Sauf que si les priorités justice s'orientent vers l'Administration Pénitentiaire du fait de l'ouverture d'établissements pénitentiaires prévus pour 2013, la PJJ risque de ne pas être dotée à hauteur de ses besoins.

Au sujet de l'hébergement M. Rousset a confirmé la mise en place d'un groupe de travail par SDK, d'une mission confiée à M. Brzegowy et d'une enquête actualisée sur les CEF, en particulier sur les parcours des adolescents qui y sont passés. Sur les EPPOO l'évaluation se fera comme prévu après 1 an de fonctionnement, soit fin 2012. M. Rousset a laissé planer le doute sur le bien fondé de ce type de services.

Concernant la formation : si les cadres sollicitent plus le dispositif de formation (encore faudrait il distinguer formations choisies et formations imposées...) M. Rousset admet que l'offre devrait être plus en lien avec les terrains, que ce soit pour les contenus ou pour les attributions de stages (ne pas avoir 4 ou 5 agents d'un même service sollicités en même temps). La SDRH met en place à travers H@rmonie un outil de suivi individualisé des parcours de formation, l'objectif étant de permettre à 75% de bénéficier de formations contre 50% aujourd'hui et de passer d'une moyenne de 3 à 5 jours par agent. Un bilan précis doit voir le jour en 2015. Une formation à la prise de poste des DT et DTA est prévue pour 2013.

Validation 1^{ère} année promo 2011/2013 : tous les stagiaires validés.

Titularisation 2^{ème} année promo 2010/2012 : 15 titularisés, une prolongation de formation (l'agent concerné est invité à prendre contact avec les délégués).

Face à l'Administration positionnée sur une proposition de licenciement et au terme de plus d'une heure de discussion, le SNPES a demandé la mise aux voix de la prolongation de formation :

Vote pour : 1 SNPES, 1 CFDT, 2 SPJJ Vote contre : 0 Abstention : 4 Administration

La liste des postes proposés sera diffusée cet après-midi.

Intégration : Avis favorable pour l'intégration de Mme ROBERT-MOLLARD Nicole

Disponibilité: Avis favorable pour Mme CHIBANE Karima